

Considérant les besoins en termes d'accompagnement pour les personnes en difficultés spécifiques et la possibilité d'y répondre de manière adaptée par le développement de places en appartements de coordination thérapeutique (ACT) ;

Sur proposition du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Bretagne ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° n° R53-2019-04-01-001 est abrogé.

Article 2 : Le calendrier indicatif et prévisionnel des appels à projets qui seront lancés en région Bretagne avant autorisation des établissements et services relevant de la seule compétence de l'Agence régionale de santé (ARS), est le suivant :

Année de publication de l'appel à projets	Nature de l'appel à projets	Territoire d'implantation du projet	Année d'ouverture	Capacité du projet (en places)	Public visé
2 ^{ème} trimestre 2019	SESSAD	Ille-et-Vilaine	2019	50	Enfants en situation de handicap (troubles du spectre de l'autisme)
4 ^{ème} trimestre 2019	Création de places en appartement de coordination thérapeutique (ACT)	Région	2020	16	Adultes en difficultés spécifiques

Les informations relatives aux appels à projets seront publiées et consultables sur le site internet de l'ARS de Bretagne www.bretagne.ars.sante.fr.

Article 3 : Le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux a une valeur indicative, il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle.

Article 4 : Les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux et les lieux de vie et d'accueil ainsi que les fédérations et les unions qui les représentent peuvent faire connaître leurs observations sur le présent calendrier dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs auprès du directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne.

Article 5 : Le Directeur adjoint de l'Hospitalisation et de l'Autonomie de l'ARS Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 31/07/2019

le Directeur Général par intérim
de l'ARS Bretagne,

signé

Stéphane MULLIEZ